

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030012 – ASA 21/001/2003

Action complémentaire sur l'AU 348/02 (ASA 21/048/02 du 29 novembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

INDONÉSIE

Ronald Ramandey (h)

Amelia Kiri (f)

Londres, le 8 janvier 2003

Le 13 décembre 2002, Ronald Ramandey, qui était détenu au secret au siège de la police de Manokwari (Polres Manokwari) depuis le 26 novembre 2002, a été autorisé à s'entretenir avec des avocats. Toutefois, il y a toujours lieu de craindre que cet homme ne soit soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Selon les informations recueillies, des membres de la *Brigade Mobil (Brimob)*, brigade de police mobile) ont passé Ronald Ramandey à tabac, avant qu'il ait été autorisé à consulter son avocat et après que cette permission lui eut été accordée. Le 2 janvier, un policier l'a frappé à deux reprises au niveau du visage. Ronald Ramandey a le visage enflé et aurait souffert d'une perte d'audition des suites des coups qui lui ont été infligés.

D'après certaines sources, Ronald Ramandey n'a pas bénéficié des soins médicaux requis par son état de santé : il avait été blessé par balle en divers endroits avant son arrestation et présente, au niveau du mollet droit, une plaie qui n'a pas cicatrisé. Il semblerait qu'une balle se soit logée dans sa jambe.

Amelia Kiri a été transférée du siège de la police de Manokwari vers la prison de Manokwari, en décembre 2002. Elle a été autorisée à consulter des avocats et il est nettement moins à craindre qu'elle subisse torture et autres formes de mauvais traitements. Amelia Kiri n'a manifestement pas été victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention au siège de la police de Manokwari.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Ronald Ramandey, qui est détenu au siège de la police de Manokwari, dans la province de Papouasie ;

– exprimez votre inquiétude quant aux informations selon lesquelles Ronald Ramandey a été soumis à des passages à tabac, et cherchez à obtenir des autorités indonésiennes qu'elles se portent garantes de la sécurité de cet homme, et qu'elles veillent notamment à ce qu'il ne soit plus victime de mauvais traitements ni d'actes de torture ou d'autres violations de ses droits fondamentaux ;

– demandez qu'il soit autorisé sans délai à recevoir des soins médicaux adaptés, conformément aux normes internationales telles que l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, adopté par les Nations unies, et appelez les autorités à lui permettre de consulter le médecin de son choix ;

– exhortez les autorités indonésiennes à mener une enquête efficace et indépendante sur les allégations selon lesquelles Ronald Ramandey a été soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

APPELS À :

Chef de la police de Papouasie :

Insp. Gen. Budi Utomo
Jl. Sam Ratulangie N°8
Jayapura
Papua
Indonésie

Fax : +62 967 531717 (si une personne décroche, demandez-lui d'allumer le télécopieur : « saya mau kirim fax »)

Formule d'appel : *Dear Inspector General*, / Monsieur l'inspecteur général

Chef de la police de Manokwari

Drs. Yohanes Prpto Wirhadi
Jl. Bhayangkara NO. 1
Manokwari
Papua
Indonésie

Formule d'appel : *Dear Kapolres*, / Monsieur le chef de la police,

COPIES À :

Présidente de la République indonésienne :

Megawati Sukarnoputri
President RI
Istana Merdeka
Jakarta 10110, Indonésie

Fax : +62 21 345 2685 / 62 21 526 8726 / 62 21 345 7782

Formule d'appel : *Dear President* , / Madame la Présidente de la République,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.

APRES LE 19 FÉVRIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*